



Commune de LACHAUX

☎ 04 73 94 61 41
mairie.lachaux@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 mars 2025 à 17h30

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

**Nombre de
conseillers en
exercice : 8**

Date :
06/03/2025
Heure : 17h30
Présent : 6
Votants : 8

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, Van der MAREL Sylvia, CIOTTI Annie, DECOTTE Françoise, BREBION Jean-Philippe.

Absent :

Procuration : DUZELLIER Michel (pouvoir à Van der MARL Sylvia pour voter en son nom), CORDIER Jean Paul (pouvoir à COUPERIER Michel pour voter en son nom)

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : BREBION Jean-Philippe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte rendu du 28 novembre 2024
- Vente parcelle communale
- Vente Venat
- Achat étagères à archives
- ~~Dépenses investissement~~ ANNULE
- Modification RIFSEP
- Convention RASED
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Vente parcelle communale**

Délibération 2025-001 : adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Vente Venat**

Délibération 2025-002 : adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Achat étagères à archives**

Délibération 2025-003 : adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Convention RASED**

Délibération 2024-004 : adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Modification RIFSEP**

Délibération 2025-005 : adoptée à l'unanimité des membres présents

Ordre du jour

Mr le Maire demande d'enlever à l'ordre du jour les dépenses d'investissement étant donné qu'il n'y a pas de dépenses urgentes à régler avant le vote du budget

1/ Approbation du compte rendu du 28 novembre 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

2/ Vente parcelle communale

Délibération 2025-001

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un riverain souhaite acquérir une petite parcelle communale de 43 m² enclavée au milieu de sa propriété. Le bien est situé au lieu-dit « Les Olagnons » et l'acquéreur potentiel est Mr LAFAYE Damien.

Le prix proposé est de 3 € le M².

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de vendre cette parcelle à Mr LAFAYE Damien aux prix de 3€/le m², les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à contacter Maître CORREZE, notaire à Puy-Guillaume pour finaliser le projet.

3/ Vente Venat

Délibération 2025-002

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil en date du 07/ octobre 2024 la parcelle de Venat sur laquelle sont implantés les 6 chalets ainsi que les 2 parcelles non constructibles (305 + 306) seraient proposées à la vente au prix de 30 000.00 €uros.

L'ensemble de ce terrain intéresse un investisseur au prix convenu.

Monsieur Le Maire demande l'avis des élus quant à cette cession de terrain au prix de 30 000.00 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, se prononce favorable à l'unanimité à la cession de ces 3 parcelles à 30 000 €. Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les projets présentés et autorise son Maire à constituer les dossiers de subventions.

4/ Achat étagères à archives

Délibération 2025-003

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme TRONCHON, secrétaire de Mairie possède 4 étagères à archives en excellent état dont elle souhaite se débarrasser.

La mairie de son côté est à la recherche de matériels identiques pour restructurer sa pièce destinée aux archives, et ses étagères conviendraient parfaitement.

- Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, se prononce favorable à l'achat de ces étagères à Madame TRONCHON au prix de 400 €.

5/ Convention RASED

Délibération 2025-004

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention RASED pour l'année 2025. Celle-ci est valable un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Elle comprend une part achat de matériels, correspondant à un forfait selon le nombre d'enfants scolarisés dans la commune, et une part fonctionnement, correspondant à une participation par élève de 3 euros.

Le montant du financement pour la commune de Lachaux se monte à $50+54=104$ euros

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, se prononce favorablement au financement du RASED pour l'année 2025.

6/ Modification RIFSEEP

Délibération 2025-005

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RIFSEEP se compose de deux parts, à savoir : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de la manière de servir et de l'engagement professionnel.

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Compte tenu de l'engagement professionnel de Mme TRONCHON Valérie, de son investissement personnel, de ses qualités relationnelles et de son implication dans les projets, Monsieur Le Maire propose de lui accorder un complément indemnitaire de 3 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'un complément indemnitaire de 3000 euros à Mme TRONCHON Valérie.

6/ Questions diverses

- **Vente de parcelles constructibles** : Mr le Maire informe qu'il a reçu cette semaine un couple intéressé par une des deux parcelles constructibles, AR 303, au prix de 18 000 euros.

- **Travaux d'évacuation des eaux de pluie** : Remplacement des buses bouchées et installation de caniveaux en attente de livraison.

- **Ancienne poste** : un géomètre est venu pour délimiter une partie de terrain appartenant également à la commune, afin de proposer à la vente la maison et un terrain de 402 m².

- la **parcelle AO 284** : l'achat a été acté le 20-02-2025

- **Problèmes liés aux nuisances des chiens dans le bourg** : Mme PERRET et M. COUPERIER ont fait le point sur le problème des chiens de Mme LEONARD dans le bourg. Lors de la visite de la sous-préfète le 25 février, elle a été informée du nombre élevé d'animaux : 6 chiens adultes, 18 chiots et 20 chats, dans un espace restreint. La sous-préfète s'est rendue sur place pour constater la situation. Il est prévu qu'un passage de la gendarmerie ait lieu pour évaluer la

situation. M. COUPERIER a également contacté la DDPP, mais celle-ci s'occupe uniquement du bien-être des animaux, et puisque les animaux ne sont pas maltraités, aucune action supplémentaire n'est envisagée. Cependant, les nuisances subies par les voisins ne relèvent pas de leur compétence.

La séance est levée à 18h10.

OBSERVATIONS	SIGNATURE Secrétaire de séance	SIGNATURE Monsieur le Maire
		

Fait à Lachaux, le 10/03/2025